ANOUX INFOS

N°31

2ème semestre 2015

Piles usagées

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les piles usagées avec les déchets ménagers. Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

Nous vous demandons donc d'adopter un comportement responsable, face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.

Rappels

Après plusieurs plaintes, nous nous voyons obligés de rappeler à tous les propriétaires de chiens :

- Qu'ils sont priés de ne pas les laisser divaguer.
- Que les crottes ne doivent pas être laissées sur la voie publique, ni dans les lieux privés qui ne seraient pas ceux desdits propriétaires. **RAPPEL : les propriétaires de chiens peuvent trouver des sachets « Ramasse crottes » en mairie.**
- Qu'ils doivent veiller à faire cesser les aboiements intempestifs.

Quelques numéros et adresses utiles

- Renseignements : 118 218
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Centre Anti-Poisons : 03 82 32 36 36
- Gendarmerie de Trieux : 17 ou 03 82 20 40 02
- Mairie d'ANOUX : 03 82 21 33 06
- Mairie de Briey : 03 82 47 16 00
- Ecole d'ANOUX : 03 82 21 25 42
- CRW (Contrat Rivière Woigot) : 03 82 21 22 12
- Centre des impôts : 03 82 47 12 12
- SIRTOM : 03 82 20 22 00
- Permanence sociale Tucquegnieux : 03 82 21 32 33
- TRESOR PUBLIC de Briey : 03 82 46 13 80

Médecins :

- Dr MONCHOT (Mancieulles) : 03 82 21 23 19
- Dr BIGNOLAS (Briey) : 03 82 20 90 95
- Dr SAVERNA (Briey) : 03 82 46 13 54
- Dr WACH (Briey) : 03 82 20 90 95
- Dr BOURGUIGNON (Mance) : 03 82 20 08 21
- Dr DOLLARD WESTRICH (Tucquegnieux) : 03 82 21 22 05

ETAT CIVIL : 2ème semestre 2015

Mr LIEGEOIS Maxime

Le 26 août 2015

Mr STEINBACH Yves

Le 05 septembre 2015

Sincères condoléances aux familles

Mariage

Mr LETROU Damien et de Mme LEBLOND Célia

Le 08 Août 2015

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

INFORMATION COMMUNALES

LAMENTABLE

A plusieurs reprises des objets ont été récemment dérobés sur une tombe au cimetière d'Anoux. La famille a signalé ces vols à la gendarmerie nationale et à la mairie. Il s'agit là d'un geste inqualifiable.

VILLAGE FLEURI

La commune a déposé cette année sa candidature au concours départemental des villes et village fleuris de Meurthe et Moselle organisé par le conseil général. Il s'agissait là d'une première pour notre commune.

Après les passages d'un jury d'arrondissement puis du jury départemental ; notre commune s'est vu attribué un prix spécial du jury pour une première participation.

HORAIRE SOUS-PREFECTURE

Les horaires des services carte grise et des permis de conduire de la sous-préfecture de BRIEY et du point d'accueil de LONGWY à partir du 1er janvier 2016 seront :

- A la sous-préfecture de BRIEY, le service des cartes grises et des permis de conduire seront ouverts de 8h30 à 11h00 et de 13h00 à 15h00 les lundis, mardi, mercredi et vendredi. Dorénavant les deux services seront fermés le jeudi toute la journée. Le service des cartes grises sera également fermé le matin du 1er jour ouvrable de chaque mois.

- Au point accueil de LONGWY, les horaires seront identiques à la sous-préfecture de BRIEY les lundis, mardi, jeudi et vendredi. Son jour de fermeture sera le mercredi toute la journée.

OBJETS TROUVES

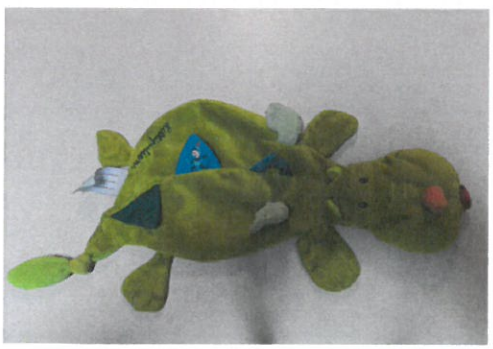

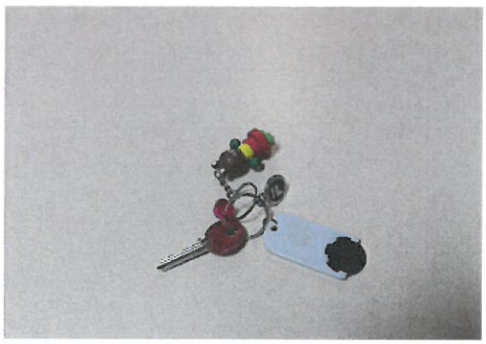

Si ces objets vous appartiennent, veuillez les demander à l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouvertures.

Gendarmerie nationale

Une force humaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Gendarmes de la Meurthe-et-Moselle

vous conseillent :

POUR PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES

Le cambrioleur choisit des cibles faciles.
Il se renseigne sur vos habitudes.
Il recherche et profite des failles de votre protection.

Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'ils passent à vaincre vos défenses !

Prévenir un cambriolage c'est :

- *Verrouiller toutes les portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée ;*
- *ne pas cacher les clefs sous le paillasson ou sous un pot de fleurs ;*
- *n'inscrire ni nom ni adresse sur ses trousseaux de clefs ;*
- *ne pas laisser la clef sur ou dans véhicule. Conserver cette clef en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;*
- *ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez inviolables ;*
- *ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chéquiers... ;*
- *photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art...*
- *conserver les factures.*
- *renforcer la protection de votre domicile (portes anti-effraction, alarme, fermer les volets sur l'arrière du domicile en cas d'absence...) ;*
- *poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes des grilles ou des barreaux pleins en acier ;*
- *changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clefs surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adressse.*

En cas de cambriolage :

- *laissez les lieux en l'état ;*
- *ne touchez à rien ;*
- *prévenez sans délai la Gendarmerie - appel au **17** ;*
- *dressez un inventaire des objets dérobés et apportez le lors de votre dépôt de plainte ;*
- *prévenez votre assureur.*

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

En mémoire du 11 novembre 1918, date qui marque la fin des hostilités de la première guerre mondiale, une cérémonie a eu lieu devant le monument aux morts d'ANOUX.

Comme chaque année, pour l'occasion, des enfants scolarisés à l'école élémentaire d'ANOUX ont chanté la Marseillaise.

SAINT NICOLAS

Jeudi 3 décembre 2015 à 9H Saint-Nicolas accompagné de son compagnon Père Fouettard sont passés à l'école d'Anoux. Ils ont visité la classe des CE1-CE2 où ils ont regardé les cahiers des élèves. Après avoir demandé à la maîtresse s'ils étaient sages, les enfants ont reçu un sachet de friandises et 2 livres.

Saint-Nicolas et Père Fouettard sont ensuite allés dans la classe des CM ont également reçu des bonbons et des livres.

Les 2 compères sont ensuite partis car ils avaient encore de nombreuses écoles à visiter.

LA PAGE DE L'ECOLE

Jeudi 26 novembre, les élèves de la classe de CE1/CE2 de l'école d'Anoux sont allés visiter la nouvelle station d'épuration du village, accompagnés par monsieur le Maire ainsi que madame Karen Maxant, Responsable Etudes, Contrôles de conformité et Cartographie du Syndicat Intercommunal d'assainissement du contrat de rivière WOIGOT de Briey.

« Karen Maxant nous a expliqué comment l'eau des habitations de Anoux est nettoyée. Arrivée à la station, l'eau passe d'abord par des grilles qui deviennent de plus en plus petites pour enlever tous les gros déchets. Ensuite, elle est stockée dans une grande cuve. Quand la cuve est pleine, on la vide, ça fonctionne comme une chasse d'eau. L'eau va dans des grands bacs de sable où il y a des plantes. Dans le sable, l'eau est filtrée et il y a des bactéries qui mangent les petites saletés. Les plantes permettent de donner de l'oxygène aux bactéries. Mais, l'eau n'est pas encore propre alors elle va dans un deuxième bassin de sable. A la fin, l'eau est rejetée dans la rivière. Elle est propre mais non potable donc avant de la boire, il faut qu'elle aille dans une usine de potabilisation.

Après la visite, nous sommes rentrés à l'école. Nous avons regardé un schéma de la station et nous avons interviewé Karen Maxant.

Elle nous a expliqué qu'il ne fallait pas jeter des lingettes dans les toilettes parce que ça bouche la station au niveau de la grande grille ou dans les égouts et qu'ensuite il faut aller les nettoyer. »

TRAVAUX

CONSTRUCTION DE TOILETTES A L'AIRE DE JEUX

Travaux réalisés par l'entreprise Régis ZAVATTIERO.

Montant des travaux : 11 504.60 HT.

Financés par le conseil général de Meurthe-Moselle (45 %) et l'état (30%).

Ces WC ne seront pas ouverts au public en permanence, elles serviront pour l'essentiel des activités du foyer, de la commune ainsi que de l'école primaire.

DEMARRAGE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

PREMIERE TRANCHE

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (Edf, télécom, éclairage public et câble ont démarré le 23 novembre par la rue en Fournirue et la rue des Vignottes. Les travaux rue Pasteur interviendront début janvier 2016.

Pendant la durée des travaux le stationnement et la circulation sont réglementés par arrêté municipal en fonction de l'évolution des travaux.

Suite à un appel d'offre, Le marché pour un montant HT de 302 480,40 euros a été attribué à la société MTP.

Le financement des travaux est assuré par la commune, la région lorraine, le SDE54, la communauté de communes.

Rappel des rues et secteurs concernés par la 1ère tranche

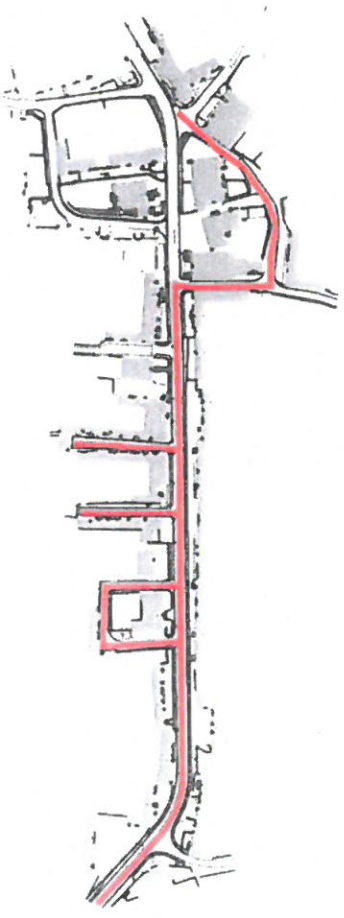

BOIS ENERGIE

Les habitués de notre forêt ont pu remarquer que d'importantes piles de bois sont stockées à l'entrée des bois de multat et quart en réserve.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de la politique BOIS ENERGIE de l'office national des forêts, visant à alimenter le réseau et la filière des chaufferies bois locales mais aussi des particuliers.

Ces travaux ont été réalisés dans des parcelles bien spécifiques ou un élargissement des cloisonnements devenait nécessaire pour permettre à certaines essence noble tel que le chêne de se développer

EOLIENNES

ATTENTION-RAPPEL

Les éoliennes sont équipées d'un système de détection de givre, qui provoque l'arrêt de la machine en cas de danger.

Cependant, lors de conditions météorologiques extrêmes, de la neige ou de la glace peuvent tomber ou être projetées.

Par mesure de précaution, nous vous déconseillons fortement de stationner ou de circuler sans nécessité sous les éoliennes. Pendant les périodes de gel et de dégel, la distance de sécurité préconisée est de 250 mètres.

Si vous deviez toutefois circuler dans ce périmètre, soyez attentifs aux éventuelles projections de givre.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Remise des diplômes

Comme chaque année, la municipalité a organisé le Concours des Maisons Fleuries.

Chaque habitation ornée de fleurs a été notée par un jury, composé de membres du conseil municipal et des gagnants de l'année dernière.

Après passage du jury, le classement s'établit comme suit :

- 1er : Mme VELSCHER Nicole
- 2eme : Mr et Mme DI BENEDETTO Franck
- 3eme : Mr et Mme DEPARIS Robert et Mr et Mme PEZZETTA Philippe
- 4eme : Mr et Mme VIVOT Jean- Paul
- 5eme : Mr et Mme NICOLAI Didier

La mairie a organisé une cérémonie le 24 octobre 2015 pour remettre un diplôme et des bons d'achats allant de 70 à 25 euros aux heureux gagnants. La cérémonie s'est terminée par un pot de l'amitié.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous avons rencontré les nouveaux habitants d'ANOUX le vendredi 04 Décembre 2015 :

- Mme HARO Amélie
- Mme CLARENN Edith
- Mr et Mme CRATO Christine et ERNY Gilles
- Mr DRION Alexandre
- Mme LEQUESTRE Marie-Noëlle
- Mr et Mme OSORIO David et GUHEL Alexandra
- Mme SCHOUMACKER Dominique
- Mr et Mme VELSCHER Patrice et TORTAY Sandrine
- Mr CATANA Jérémy

CONCOURS PHOTOS

Résultats pour les personnes de +18 ans

1er PRIX BONANSEA Gérard

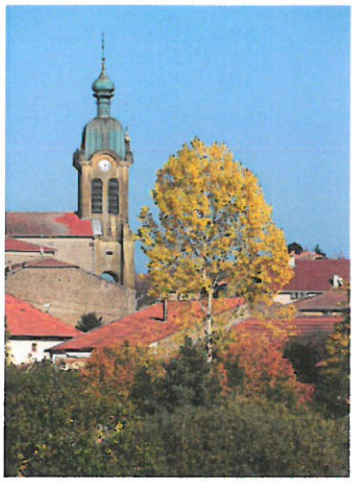

2ème PRIX SCHULTZ Dominique

2ème PRIX DI BENEDETTO Léa

3ème PRIX BOURHOVEN Marie-Claude

CONCOURS PHOTOS

Résultats pour les personnes de -18 ans

1er PRIX RENKES Eva

1er PRIX PEZZETTA Claire

3ème PRIX TEDDE Mélanie

3ème PRIX PEZZETTA Jolan

3ème PRIX CORVI Prescilla

REPAS DES ANCIENS

Le 08 novembre 2015, la municipalité, en collaboration avec le FEP, a organisé le traditionnel Repas des Anciens.

Un bon repas a été offert aux convives âgés de 65 ans et plus, au son de l'accordéon de Gino.

Les doyens Mme FLIPO Monique et Mr TRITZ Pierre se sont vus remettre un panier garni.

La journée s'est terminée avec la légendaire soupe à l'oignon de Mme ZAMPOLINI Thérèse.

Les convives ravis se sont dit « à l'année prochaine »

Les pages archives

EXTRAIT DES DELIBERATION DES ANNEES 1920 ET 1921

Sous la présidence Mr le Maire M. HARMANT, les membres du conseil sont : MM HARMANT, HARO, BOOR, COLLIGNON, ARNOUX, RHIM, MM NAVEL, MASSON, DEMAISON et NOIREL.

SEANCE DU 9 JUIN 1920

N° 12

Loyer du Presbytère

Pour les années de guerre

Le maire fait remarquer que le bail de location du presbytère a expiré le 1er septembre 1914 et que le locataire M. PIERRE Hubert, prêtre, a continué de l'occuper pendant toute la durée de la guerre et qu'il l'occupe encore actuellement.

Le conseil, après discussion,

Considère que depuis le 1er septembre 1914, M. PIERRE Hubert a joui du presbytère et du jardin y attenant,

Décide que M. PIERRE Hubert, prêtre, devra payer, au taux de l'ancien bail, les termes échus depuis le 1er septembre 1914 jusqu'au 1er septembre 1920 soit six années à quatre-vingt francs ou 480 Francs.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

N°13

Location du presbytère

Le conseil,

Considérant que le bail de location du presbytère d'ANOUX a expiré le 1er septembre 1914 et qu'aucun bail n'a été conclu depuis,

Décide, à la majorité de cinq voix contre quatre et un bulletin blanc, que M. Le Maire procède à une nouvelle location du presbytère au prêtre actuel pour une année commençant le 1er septembre 1920 aux conditions suivantes : loyer annuel : 120 francs. Toutes les réparations sont à la charge du premier ainsi que les impôts des locataires. Ainsi délibéré en séance et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 19 JUILLET 1920

Loyer du presbytère

Pour les années de guerre

Le conseil décide qu'il y a lieu de soumettre à la commission arbitrale la question du payement de la location du presbytère pendant les années de guerre.

Donne pouvoir à M NAVEL Xavier, adjoint, pour représenter la commune et demande le payement intégral du prix de location d'avant-guerre pour la période du 1er septembre 1914 au 1er septembre 1920 soit six années à 80 francs ou 480 francs.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Le maire met le conseil au courant de ses démarches auprès du prêtre au sujet du renouvellement du bail du presbytère et de son refus de contracter un nouveau bail aux conditions qui lui sont imposées : augmentation de 40 francs voté à une faible majorité.

Le conseil : voulant éviter tout conflit, dissiper la vague d'hostilité qui se manifeste dans une partie de la population et faisant preuve d'un large esprit de conciliation, annule sa délibération du 9 juin et décide que le Maire procède à une nouvelle location du presbytère au prêtre actuel pour une année commençant le 1er septembre 1920 aux conditions suivantes : loyer annuel 80 francs. Toutes les réparations locatives à la charge du preneur ainsi que les impôts des locataires.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents, M. NAVEL s'étant retiré avant l'émission du vote.

SEANCE DU 24 AOUT 1920

Location du presbytère

Le conseil décide de porter de un an à trois ans la durée de location du presbytère au prêtre actuel sauf résiliation du bail en cas de départ, les autres conditions du bail restant celles exposées dans la délibération du 19 juillet approuvée le 26 suivant.

Fait et délibéré en séance et ont les membres présents signé.

SEANCE DU 13 JANVIER 1921

Projet d'adduction d'eau potable

Le conseil municipal

Considérant,

Que dans les années de sécheresse comme le fut en particulier l'année mil neuf cent vingt, la commune n'est pas approvisionnée suffisamment en eau, tant pour satisfaire les besoin des ménages que pour l'abreuvage du bétail ;

Qu'en raison de cette insuffisance, si un incendie se déclarait, il n'y aurait possibilité de combattre le fléau qu'en circonscrivant le rayon de son action dévastatrice ;

Qu'il y a une vingtaine d'années, le forage d'un puits de sondage sur un point situé à environ 500 m au sud du village a révélé l'existence d'une source ;

Qu'il y aurait lieu de capter l'eau de cette source et d'établir une canalisation pour alimenter le village ;

Prie M. le préfet de charger M. PETITJEAN, ingénieur des arts et métiers à NANCY de procéder aux lever de plan, nivellement, rédaction du projet du projet pour l'adduction d'eau de source en vue de l'alimentation de la commune.

Fait et délibéré en séance et ont signé.

SEANCE DU 26 JANVIER 1921

Réclamation pour un affouage

Le conseil

Oui lecture de la demande du DALLA ROVER Victor, domicilié à ANOUX ;

Considérant que le nommé DALLA ROVER Victor est de nationalité italienne ;

Que d'après la loi du 19 avril 1901, les étrangers, afin de pouvoir bénéficier à l'affouage, doivent non seulement avoir dans la Commune un domicile réel et fixe, mais, de plus, avoir été autorisés, conformément au code civil, à établir leur domicile en France ;

Que le nommé DALLA ROVERE Victor ne remplit pas cette dernière condition.

Conclut au rejet de sa demande.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

ARCHIVES

ANOUX

Le tas d'ordures disparaît

Le remblai aux ordures qui s'élève et s'étale rapidement, doit, au bout de quelques années, être déplacé. Si, en décembre 1950, M. François Schmit, cultivateur à Anoux, l'emmenait pour la somme de 24.000 fr. avec chevaux et tombereaux, cette fois c'est l'entreprise « Lelièvre et Patenotte », d'Hatrize, qui, pour 140.000 fr., vient de le véhiculer vers les mares de la forêt communale, à l'aide de lourds camions chargés par une puissante pelle mécanique (notre photo).

1955

ANOUX

Angleterre - France par les airs

Trouvé non loin d'Anoux, par Norbert Bermand, le petit ballonnet expédié de Portsmouth, en Angleterre, après avoir survolé : Manche et régions du Nord de la France, a parcouru environ 550 kilomètres.

1955

La fête au village

Malgré le retard des cultivateurs dans le travail de la moisson, la fête sera dans chaque famille. Déjà depuis plusieurs jours, les enfants vivent intensément le grand événement en parcourant la rue Principale, trop petite pour contenir tous les manèges. On dansera les deux jours, en soirée, dans la salle habituelle. Le concours de quilles doit connaître aussi une belle affluence.

EN SALLE OBSCURE : « Les amants de Vérone » sera projeté.

1955

ANOUX

Location des herbages

La location des herbages a connu, comme de coutume, une belle animation, et les surenchères allèrent leur train. Les herbes des chemins et quelques parcelles vacantes totalisèrent la somme de 14.200 fr. contre 13.520 en 1955. Trois baux à neufs ans furent également passés avec MM. Demaison, Bausch et Boudet, respectivement pour la pâquis de Martimpont : 100 fr.; le Pâtureau Maujard : 2.000 fr. et les aisances du Poussillon : 1.000 fr. l'an.

Beau geste. — Un généreux anonyme vient de faire don de 1.000 fr. à l'œuvre du foyer rural (section sports). Remerciements.

1956

ANOUX

Les premiers tuyaux sont posés

Depuis une semaine, la rue principale du village a revêtu l'aspect d'un grand chantier. En effet, la pelle mécanique de l'entreprise Bellentani, de Mance, qui n'a pas trop de ses 18 chevaux pour soulever dalles et roches, vient de creuser en un temps record et sur près de la moitié de la longueur de l'agglomération une tranchée de plus d'un mètre de profondeur et de 50 cm. de large. Si l'aspect fait déjà un peu « champ de bataille », l'illusion sera complète quand la ramification des boyaux va prendre la direction des venelles. Heureusement, la destination est plus pacifique et déjà des ouvriers spécialisés installent la conduite de 150 d'amenée d'eau.

Quant à la route, elle est un peu obstruée par la terre rejetée. Malgré l'alignement des cataphotes, il est recommandé aux usagers du C. D. 149 de prendre des précautions pendant toute la durée des travaux.

1956

Il veut un home accueillant...

Le vent est à la construction... La vague de maisons nouvelles en direction de la nationale 52 bis connaît un nouveau chantier. M. Gérard SCHMIT, mineur à Anoux, ne pouvait pas mieux choisir pour l'implantation de sa nouvelle maison : à la limite de l'agglomération, dans un décor riant, à proximité du château d'eau et de la conduite principale du réseau d'adduction, ce qui lui donne en « primeur » les bienfaisants avantages d'une eau pure, et par surcroît, commodité précieuse pour un basketteur, la presque mitoyenneté avec le stade municipal.

1956

ANOUX

Un bel œuf

Les poules de M. Pierre CLARENN ont décidé de battre un record, à en juger par le bel œuf de 100 grammes que leur propriétaire vient de récolter. Le poids moyen d'un œuf de poule varie entre 50 et 60 grammes.

1956

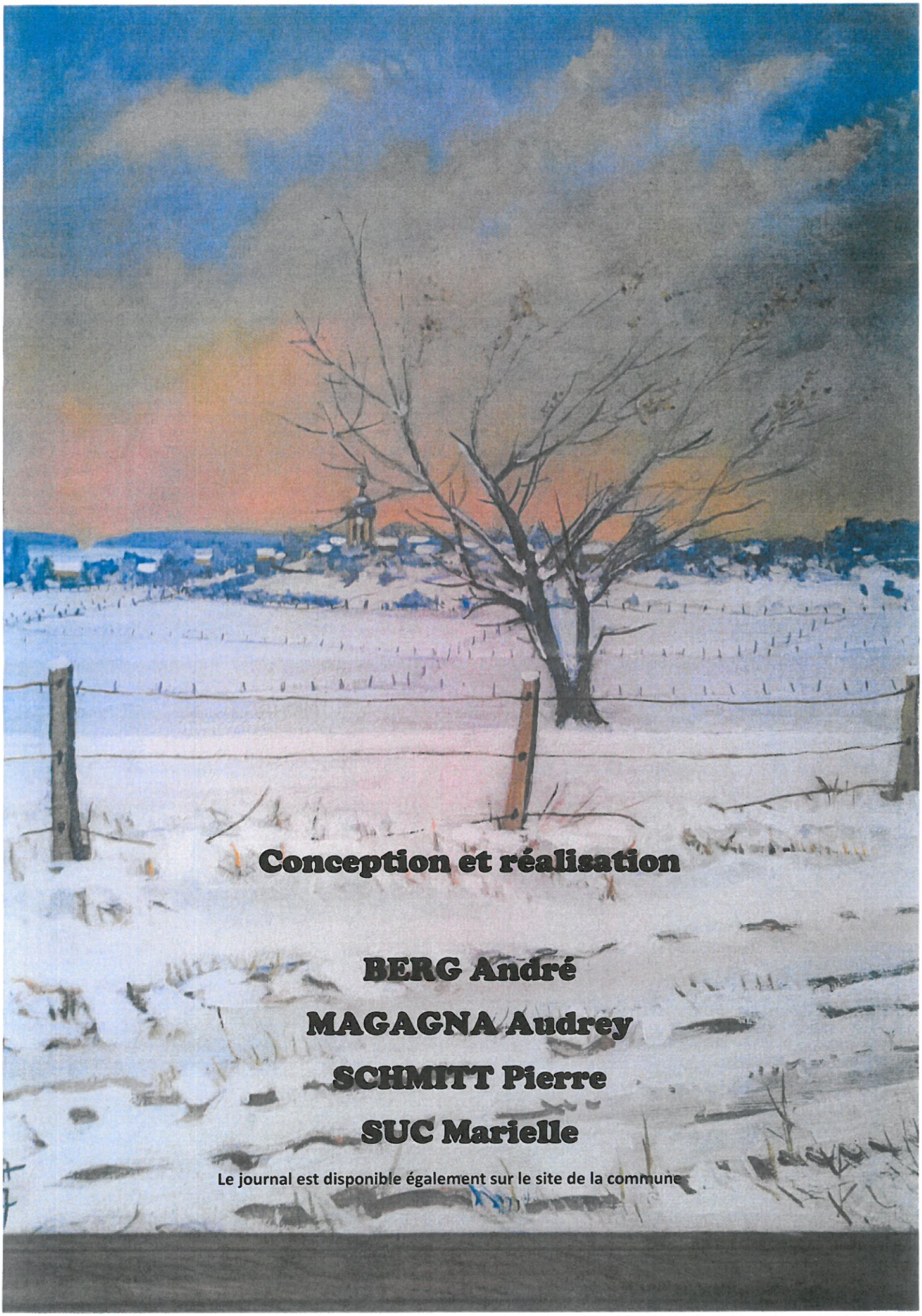

Conception et réalisation

BERG André

MAGAGNA Audrey

SCHMITT Pierre

SUC Marielle

Le journal est disponible également sur le site de la commune